



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le treize Février,
En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 17 Procurations : 5	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 13/02/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 13/02/2023	Présents : Mr CARNEIRO, Mme LANDES, Mme VARLIETTE, Mme DELCASSE, Mme MACHADO, Mr DESSEAUX, Mme BOSQ, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LE BRIS Absents : Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mr DARDENNE pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHRISTOL pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI pouvoir à Mme VARLIETTE, Mme AZAM pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL pouvoir à Mme LANDES, Secrétaire de Séance : Suna LAGARRIGUE, Directrice du CCAS

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020 / 002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022/2023.
- Décision portant domiciliation au Centre Communal d'Action Sociale situé au 7 rue de l'Escarpe 31780 Castelginest.

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
16/01/2023	DEC.2023/001/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
26/12/2022	DEC.2023/002/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
30/12/2022	DEC.,2023/003/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
12/01/2023	DEC.2023/004/NC	Domiciliation
12/01/2023	DEC.2023/005/NC	Domiciliation
16/01/2023	DEC.2023/006/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
17/01/2023	DEC.2023/007/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
07/02/2023	DEC.,2023/008/NC	Domiciliation
07/02/2023	DEC.2023/009/NC	Domiciliation
06/02/2023	DEC.2023/010/NC	Domiciliation

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 13/02/2023



Grégoire CARNEIRO,

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :

Pour le Maire **Maire de Castelginest**
Jacqueline LANDES **Président du CCAS**
Vice-Présidente